

BULLETIN OFFICIEL DES DOUANES

DIFFUSION GENERALE

Documents Administratifs

0.1.2.1.2.0

Texte n°DGD 059 / 2012

(D.A du 14.04.2012)

CLASSEMENT TARIFAIRE

Pailles à boire

La question à été posée de savoir sous quelle position tarifaire il convient de classer les pailles à boire en matière plastique décrites ci- dessous :

Dénomination commerciale : pailles à boire

Description : Il s'agit de pailles à boire présentées sous forme de tubes souples et légers en matière plastique, dont on se sert pour aspirer, et le plus souvent boire un liquide . Elles se présentent généralement sous la forme d'un cylindre, droit ou parfois articulé et dont le bout est en forme d'accordéon.

Usage : utilisées pour boire les boissons.

Avis de l'administration

De l'avis de l'Administration et de celui de l'Organisation Mondiale des Douanes, l'article décrit ci-dessus est à classer au n°391732000 du tarif (NDP : 39173200096).

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES**Mohamed Abdenaceur BELHAJ**